



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2025

Délibération N°DEL52/2025

**Tarification 2026 des prestations au profit
Des personnes âgées et personnes en situation de handicap**

8222

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	5
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 11h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 10 décembre 2025, se sont réunis Salle du pôle social à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Valérie VERDIER-DAUTREME, Jacques DAUTREME, Nadine TOUTAIN.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Carine GENTIL, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Philippe VISERY.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 10 décembre 2025, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 1^{er} décembre 2025, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 10 décembre 2025.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Les diverses prestations proposées aux personnes âgées de 65 ans et plus et des personnes en situation de handicap, font l'objet d'une révision de leurs tarifs au 1^{er} janvier de chaque année.

Aussi, je vous propose d'approuver à compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs proposés ci-après qui tiennent compte :

- De l'augmentation des montants plafonds de l'Allocation Solidarité aux Personnes Agées et des tarifs appliqués par les prestataires
- Des montants TTC des prix unitaires appliqués par les fournisseurs et facturés aux services du CCAS
- Du coût de traitement administratif des services (+20% au prix unitaire TTC)
- D'un nombre de part à appliquer en fonction de la composition du foyer :
 - 2 parts pour les couples
 - 1.28 parts pour les personnes seules

Ces tarifs sont calculés sur la base de l'application d'un taux de participation en fonction des revenus des usagers. Ainsi, le taux de subvention personnalisé supporté par le CCAS sur ces tarifs 2026 est de 60,12% pour le tarif minimum et de 20% pour le tarif maximum.

Par ailleurs, je vous propose d'appliquer la gratuité pour les accompagnants aidants des seniors en perte d'autonomie à l'occasion du Banquet. Ces derniers devront se faire connaître auprès du service afin de bénéficier et justifier de cette gratuité. Cette démarche permettra par ailleurs, de mener un repérage des situations de ces aidants souvent en proie à un risque d'épuisement et d'isolement.

Cette tarification sociale permet ainsi au plus grand nombre de pouvoir profiter de prestations favorisant le maintien à domicile et le lien social.

Je vous propose d'approuver la proposition de la tarification 2026 des prestations au profit des personnes âgées et personnes en situation de handicap présentée ci-après.

PROPOSITIONS TARIFAIRES 2026

PRESTATIONS	BP 2025	Propositions 2026
RÉSIDENCE AUTONOMIE LA VAUMONNAIE		
Restauration résidents	4,94 € / 10,55 €	5,26 € / 10,55 €
Repas mensuel résidents	15,00 €	15,00 €
Repas mensuel (invité ou hors commune)	24,00 €	24,00 €
Jeton de lavage	2,50 €	2,50 €
Jeton de séchage	1,50 €	1,50 €
PUBLIC SENIORS HANDICAP		
Repas mensuel	15,00 €	15,00 €
Repas mensuel (habitants hors commune)	24,00 €	24,00 €
Repas mensuel (bénéficiaires de l'ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées)	10,00 €	10,00 €
Repas conjoint Banquet des Séniors	15,00 €	15,00 €
Livraison repas midi	4,78 € / 10,20 €	5,08 € / 10,20 €
Livraison collation	3,60 € / 7,69 €	3,83 € / 7,69 €
Livraison repas midi + collation	6,40 € / 13,66 €	6,81 € / 13,66 €
Livraison repas midi + soir	7,19 € / 15,34 €	7,65 € / 15,34 €
Petits dépannages (1 ^{ère} 1/2h)	8,50 €	8,50 €
Petits dépannages (1/2h suivante)	6,00 €	6,00 €
Adaptateur GSM	3,00 €/mois	3,00 €/mois
Détecteur de chute/vie	3,00 €/mois	3,00 €/mois
Bracelet GPS	24,90 €/mois	24,90 €/mois
Equipelement personne handicapée	8,40 €/mois	8,40 €/mois
Détecteur de fumée	3,00 €/mois	3,00 €/mois
Boîte à clés à code	49,00 €	49,00 €
Téléassistance	4,05 € / 8,64 €	4,31 € / 8,64 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Approuve la proposition de la tarification 2026 des prestations au profit des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20251219-DEL52-2025-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Le Président du CCAS

Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 23/12/2025

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20251219-DEL52-2025-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

